

Résumé du Conseil communal du 25 juin 2015

Après avoir pris acte de la démission de Monsieur Guy De Backer comme conseiller communal et procédé à l'installation de son successeur, Monsieur Eric Meirlaen, le Conseil communal a approuvé la convention de superficie destinée à définir les droits et obligations de la commune et de la nouvelle société désignée pour mettre en œuvre le projet immobilier mixte dénommé « Moulin des Vignes ».

Dans le but d'obtenir des tarifs plus intéressants, le Conseil a décidé d'adhérer au marché groupé de téléphonie initié par l'intercommunale Sédifin.

Le Conseil a également adhéré au projet de contrat de supracommunalité avec la Province du Brabant wallon. La commune pourra ainsi disposer de fonds provinciaux pour mener certaines actions. Le premier pilier aura pour objectif la prise en charge provinciale des nouvelles dépenses occasionnées par la mise en place de la Zone de secours du Brabant wallon.

Le Conseil a aussi approuvé la convention proposée par la Province du Brabant wallon pour bénéficier d'un logiciel permettant aux habitants de transmettre aux services communaux des photos « géolocalisées » pour la gestion de l'espace public et des bâtiments publics. Notons que les frais sont intégralement pris en charge par la Province pendant une période trois ans. Le nom de l'application est « BETTERSTREET ». Nous aurons l'occasion d'y revenir lors de sa mise en place.

Après avoir fixé le prix des places du cinéma en plein air programmé pour le 21 août 2015, le Conseil communal s'est occupé de matières financières, à savoir :

-Le bilan 2014 de l'asbl Guibert sports.

-Le budget 2015 de l'asbl Guibert sports.

-Le bilan 2014 de l'asbl Guibert sports finances.

-Le budget 2015 de l'asbl Guibert sports finances.

-Le compte 2014 de la Fabrique d'église d'Hévillers.

-Le compte 2014 du CPAS de Mont-Saint-Guibert. Le résultat comptable présente un boni de 63.315,66 € au service ordinaire et un boni de 143.716,00 € au service extraordinaire.

-Le compte 2014 de la Commune de Mont-Saint-Guibert. Le boni comptable du service ordinaire s'élève à 721.440,67 € et le boni comptable du service extraordinaire à 192.425,31 €